

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET INTENSEKLIKS 2X2L  
UFI : CN84-A02U-200H-2TQG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

P337 + P313

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique            | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| acide citrique          | 77-92-9<br>201-069-1<br>01-2119457026-42                     | STOT SE 3; H335<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | >= 5 - < 10              |
| acide methanesulfonique | 75-75-2<br>200-898-6<br>607-145-00-4<br>01-2119491166-34     | Skin Corr. 1B; H314<br>Met. Corr. 1; H290<br>Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H312<br>STOT SE 3; H335<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Corr. 1B; H314<br>5 - 100 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>3 - < 5 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>3 - < 5 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>1 - < 3 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>1 - < 3 % | >= 2 - < 3               |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'œil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur      |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-------------|
| 75-75-2             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 2,89 mg/m3  |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 19,44 mg/kg |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 1,44 mg/kg  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1,44 mg/kg  |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 8,33 mg/kg  |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 6,76 mg/m3  |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 8,33 mg/kg  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 1,73 mg/m3  |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Exposition à long terme         | 0,7 mg/m3   |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 0,42 mg/m3  |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur       |
|---------------------|---------------------------------|--------------|
| CITRIC ACID         | Eau douce                       | 0,44 mg/l    |
|                     | Eau de mer                      | 0,044 mg/l   |
|                     | STP                             | > 1000 mg/l  |
|                     | Sédiment d'eau douce            | 34,6 mg/kg   |
|                     | Sédiment marin                  | 3,46 mg/kg   |
|                     | Sol                             | 33,1 mg/kg   |
| 75-75-2             | Eau douce                       | 0,012 mg/l   |
|                     | Eau de mer                      | 0,0012 mg/l  |
|                     | Sédiment d'eau douce            | 0,0251 mg/kg |

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

|  |                                      |               |
|--|--------------------------------------|---------------|
|  | Sol                                  | 0,00183 mg/kg |
|  | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0,12 mg/l     |
|  | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l      |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : rouge

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Odeur                                 | : caractéristique                      |
| Seuil olfactif                        | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 0,70, 100 %<br>à 20 °C          |
| Point/intervalle de fusion            | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : ne forme pas d'étincelles            |
| Taux d'évaporation                    | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Vitesse de combustion                 | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 1,048 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| réserve acide                         | : 3,1 g/100g                           |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible                |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible                |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide citrique

##### CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### acide methanesulfonique

##### 75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 200 mg/kg  
DL50 (Rat): 649 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Souris): > 1,88 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
CL0 (Rat): 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.000 - 2.000 mg/kg

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat : Irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

- |                                                               |   |                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : | CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203                                                                  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l<br>Durée d'exposition: 24 h<br>Type de Test: Essai en statique<br><br>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : | NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l<br>Durée d'exposition: 8 Tage<br>Type de Test: Essai en statique                                                                                  |
| Toxicité pour les microorganismes                             | : | (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 16 h                                                                                                              |

##### **75-75-2:**

- |                                                               |   |                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203                |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 - 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                         |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : | CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Inhibition de la croissance<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 19 d  
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

##### **75-75-2:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 99 %  
Durée d'exposition: 28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **CITRIC ACID:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

##### **75-75-2:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,38

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### 75-75-2:

Répartition entre les : Koc: 1  
compartiments Remarques: Extrêmement mobile dans les sols  
environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée  
comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce  
mélange ne contient aucune substance considérée comme  
étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-  
accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### CITRIC ACID:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,  
bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas  
considérée comme très persistante et très bioaccumulable  
(vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.  
supplémentaire

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés  
avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà  
utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

Code des déchets

Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,95 %  
398,56 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,95 %  
30,87 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves

## SANET INTENSEKLIKS 2X2L

WM 0715314

Numéro de commande: 0715314

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

|            |   |                                                                      |
|------------|---|----------------------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. | : | Irritation oculaire                                                  |
| Met. Corr. | : | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                     |
| Skin Corr. | : | Corrosion cutanée                                                    |
| STOT SE    | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

## **SANET INTENSEKLIKS 2X2L**

**WM 0715314**

**Numéro de commande: 0715314**

Version 5.10

Date de révision 09.04.2023

Date d'impression 28.10.2023

500000003467